



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Associations et organismes : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 11377

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les difficultés actuelles rencontrées par la « cite Myriam » (Montreuil, Seine-Saint-Denis), foyer d'hébergement et de readaptation sociale, gérée par le Secours Catholique, d'une capacité d'accueil de 126 lits. Alors que les hébergés sont pour la plupart des chômeurs en rupture familiale à la recherche d'une formation professionnelle, d'un emploi ou d'un logement, l'établissement n'emploie que 24 salariés et ne dispose, en moyenne, que d'un animateur pour 32 personnes, ce qui, au regard des besoins à satisfaire, s'avère très nettement insuffisant pour résoudre efficacement les problèmes liés à la réinsertion sociale. En dépit du travail quotidien effectué par l'ensemble du personnel, il est, par exemple, impossible d'assurer le suivi des pensionnaires qui quittent le foyer au terme de leur séjour. Selon le gestionnaire responsable, il serait nécessaire que, dans un premier temps, l'établissement puisse disposer d'un animateur supplémentaire ainsi que d'une infirmière à mi-temps dont le travail compléterait ainsi celui qui est d'ores et déjà réalisé par l'équipe sociale et médicale. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin que la « cite Myriam » puisse disposer des moyens nécessaires pour poursuivre l'action qu'elle a entreprise.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la solidarité, de la santé, et de la protection sociale sur la situation de la cite Myriam, foyer d'hébergement et de readaptation sociale géré par le Secours catholique, implanté à Montreuil. L'association estime que le personnel éducatif est en nombre insuffisant pour aider les personnes accueillies à réussir leur réinsertion. Cependant le Secours catholique avait proposé lui-même au moment de la création de ce foyer en 1984 l'encadrement de cet établissement au taux actuel de 24 postes. Il faut noter que les publics accueillis sont répartis selon deux formules différentes : un accueil d'urgence de soixante places qui ne nécessite pas de personnel éducatif et un hébergement à long terme avec suivi éducatif pour soixante-six lits. Par ailleurs le gestionnaire reconnaît que le nombre des employés des services généraux est proportionnellement trop élevé, et qu'au fur et à mesure des départs à la retraite d'un certain nombre d'entre eux, assez âgés, ils seront remplacés par des cadres éducatifs. En outre, les fonctions relatives à l'entretien et à la vie de la cite pourront être en partie assumées par les hébergés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin le poste à mi-temps d'infirmière devrait suffire si le centre utilisait davantage les structures de soins existant à proximité.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11377

Rubrique : Bienfaisance

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1524